



MAIRIE  
DE  
**MORETTE**

## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2020 à 10 heures**

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 10h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, maire sortant.

### **Etaient présents**

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Eric DESPRES, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Madame Aude PICARD WOLFF nomme le secrétaire de séance et donne la présidence au doyen d'âge pour la délibération 2020-10 : Election du maire :

**M. Didier TRICHARD** a été nommé secrétaire de séance.

**Mme Marie-Claire GEYMOND** a été nommé présidente de séance.

### **DELIBERATION 2020 – 10 : Election du maire**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : **11**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : **11**

Ont obtenu :

- M. Franck DORIOL, 11 – onze voix

**M. Franck DORIOL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.**

### **DELIBERATION 2020 – 11 : Détermination du nombres d'adjoints**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Décide**, la création de **3** postes d'adjoints

### **DELIBERATION 2020 – 12 : Elections des adjoints**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

**Vu** la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

M. le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Election du Premier adjoint** : Monsieur Julien ROUSSEL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 0
- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- M. Julien ROUSSEL : 11 voix

**M. Julien ROUSSEL** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Premier adjoint** au maire.

**Election du Deuxième adjoint : Madame Marie-Claire GEYMOND**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 0
- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Mme Marie-Claire GEYMOND : 11 voix

**Mme Marie-Claire GEYMOND** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **Deuxième adjointe** au maire.

**Election du Troisième adjoint : Madame Geneviève TORRALBA  
Monsieur Joseph ALBANESE**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité : 7

Ont obtenu :

- Mme Geneviève TORRALBA : 7 voix
- M. Joseph ALBANESE : 4 voix

**Mme Geneviève TORRALBA** ayant obtenu la majorité est proclamée **Troisième adjointe** au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H38**

**Le secrétaire. :**  
**Didier TRICHARD**

**Le maire**  
**Franck DORIOL**

